

L'an mil huit cent quinze, le Vendredi trentième jour de Juin,  
 Dix heures du matin,  
 Devant moi adjoint municipal, faisant par délégation de M.  
 Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil en l'Commune de Fontaine-  
 le-Bourg.  
 Est Comparu, le sieur Louis Nicolas Bigot, âgé de quarante ans,  
 Journalier, demurant dans cette commune, né à celle de Lubac, département  
 des Deux-Sèvres, âgé de quarante ans, cultivateur,  
 & Guillaume Martin, âgé de quarante huit ans, menuisier,  
 tous deux demurant en cette Commune, m'a déclaré  
 que Marie Catherine Vadeкар, âgée de quarante  
 ans, filleuse demeurant dans cette commune, née à  
 celle de Cotterard, arrondissement de Dieppe,  
 son Epouse en légitime mariage, contracté en l'acte de mariage  
 de M. Cotterard, le Douze vendémiaire an quatre.

211

N<sup>o</sup>  
 de Surie  
 Bigot.



O. Fontaine, le souz vendemiere au quarte  
 la republique francaise, a donne le jour d'hui  
 neuf heures du soir, en sa maison, a un enfant  
 de sexe masculin, qu'il m'a presente et en  
 il a donne le prenom de Pierre dont acte  
 Double que le comparant et temoins ont signe  
 avec moi apres lecture faite.

a Fontaine-le-Bourg le jour, mois d'an second  
 annee jettain

Louis Guyot  
 Guillaume Martin